

PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY TENUE À LA SALLE 302 DE L'ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER, À MONTMAGNY, LE MARDI 9 SEPTEMBRE 2014 À 20H00 À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :

MESDAMES

- JOCELYNE CARON, municipalité de Cap-Saint-Ignace
- FRANCINE HAMEL, représentante de la municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- KARINE NADEAU, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton

MESSIEURS

- RÉAL BOLDUC, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- ANDRÉ BOULET, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- GASTON CARON, représentant de la Ville de Montmagny
- CLAUDE DOYON, municipalité de Saint-Fabien-de-Panet
- RICHARD GALIBOIS, municipalité de Berthier-sur-Mer
- GUY GARANT, municipalité de Lac-Frontière
- DENIS GIROUX, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- FRÉDÉRIC POULIN, municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues via Skype à 20h, conformément à l'article 164.1 du Code municipal
- RÉNALD ROY, municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- ÉMILE TANGUAY, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. JEAN-GUY DESROSIERS, PRÉFET.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale, et M. Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le préfet souhaite la bienvenue à tous. Il constate le quorum et déclare la session ouverte. De plus, il informe le conseil que, conformément à la loi, M. Frédéric Poulin participera à la rencontre via Skype.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

2014-09-01

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX
APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet d'ordre du jour pour la session du 9 septembre 2014 soit adopté avec Varia ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal
 - 3.1 Session du 8 juillet 2014
4. RENCONTRE
 - 4.1 Rencontre avec Mme Suzanne Frigon, directrice générale du CARE-ML (Centre d'aide et de recherche en emploi de Montmagny-L'Islet)
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES

- 5.1 Édifice Amable-Bélanger
 - 5.1.1 Suivi des mesures d'économie d'énergie
- 5.2 Poste de la SQ
 - 5.2.1 Revêtement en fibrociment
- 5.3 Sécurité incendie
 - 5.3.1 Projet de visites préventives à risques faibles
- 5.4 Plan de gestion des matières résiduelles
 - 5.4.1 Résolution – Début des travaux
 - 5.4.2 Demande de consigne – Bouteilles de vin
- 5.5 Évaluation foncière
 - 5.5.1 Rénovation cadastrale (Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, Notre-Dame-du-Rosaire, Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud et Saint-Paul-de-Montminy)
- 5.6 Ressources humaines
- 5.7 Dossier éolien
 - 5.7.1 Entente de redevances
 - 5.7.2 Signature de la convention d'aménagement
- 5.8 MADA et Politique familiale 2
 - 5.8.1 Calendrier de l'état de situation MADA
 - 5.8.2 Concours pour le lancement de la politique MADA
 - 5.8.3 Subvention PF2
- 5.9 Travaux d'entretien – Cours d'eau Théberge
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 6.1 Avis de conformité ou d'opportunité
 - 6.1.1 Projet éolien
 - 6.1.2 Zonage municipal
 - 6.1.3 Autres
 - 6.2 Plan d'action pour le développement de l'économie et l'emploi (PALÉE) 2014-2019 – Volet Démographie/Ruralité
 - 6.3 Inspection en bâtiment
 - 6.4 Projets régionaux
 - 6.4.1 Transport collectif
 - 6.4.2 Pacte rural – Plan d'action
- 7. CORRESPONDANCE ET REPRÉSENTATION
 - 7.1 Municipalité de l'Isle-aux-Grues - Service Internet haute vitesse
 - 7.2 MRC de L'Islet – Couverture de la téléphonie sans fil
 - 7.3 Entretien des routes 216 et 283
 - 7.4 PALÉE et autres comités - Cartes communes infrastructures et services
 - 7.5 Comité conjoint CSCS/MRC/CLD et parents
- 8. FINANCES
 - 8.1 Comptes de juillet et août 2014
 - 8.2 État des revenus et dépenses au 1^{er} septembre 2014
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10. VARIA OUVERT
 - 10.1 Plan d'intervention - MAMOT – Taxe sur l'essence
 - 10.2 Tronçon Monk – 15 septembre 2014 – Rencontre pour l'administration
 - 10.3 Plan d'intervention – Taxe d'accise
- 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 SESSION DU 8 JUILLET 2014

2014-09-02

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
 APPUYÉ PAR : M. GASTON CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la session du 8 juillet 2014 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

4. RENCONTRE

Rencontre avec Mme Suzanne Frigon, directrice générale du CARE-ML (Centre d'aide et de recherche d'emploi de Montmagny-L'Islet) qui vient informer le conseil du rôle et des mandats de l'organisme et également, des services que le CARE-ML peut offrir aux municipalités, entreprises et citoyens du milieu.

5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES

5.1 ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER

5.1.1 SUIVI DES MESURES D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

L'économie constatée se poursuit et actuellement le coût d'énergie moyen journalier est de 127,68 \$ comparativement à 179,13 \$ pour la même période l'an passé.

Durant l'été, afin de mieux contrôler la climatisation et les périodes d'arrêt, trois sondes d'humidité ont été installées au coût de 2 360 \$, plus les taxes.

5.2 POSTE DE LA SQ

5.2.1 REVÊTEMENT EN FIBROCIMENT

L'entente intervenue entre les parties est déposée au conseil et les travaux sont prévus être réalisés d'ici le 15 novembre prochain.

5.3 SÉCURITÉ INCENDIE

5.3.1 PROJET DE VISITES PRÉVENTIVES À RISQUES FAIBLES

Suite à la demande de certaines municipalités, un projet a été estimé. La MRC est à la recherche d'un pompier sur le territoire qui aurait un intérêt pour ce projet-pilote que l'on vise à tester à l'automne 2014.

2014-10-14 - Rés. 2014-10-02

~~Les directeurs généraux ont été informés et le coordonnateur en incendie avisera les directeurs incendie également.~~

5.4 PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

5.4.1 RÉSOLUTION – DÉBUT DES TRAVAUX

Démarrage du processus d'élaboration d'un PGMR (article 53. 11 LOE)

- CONSIDÉRANT que le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Montmagny est en vigueur depuis 2002;
- CONSIDÉRANT qu'en vertu du 1^{er} alinéa de l'article 53.23 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LOE), il y a lieu de procéder à l'élaboration du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Montmagny;

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny, conformément aux dispositions de l'article 53.11 de la LOE, doit adopter une résolution de démarrage pour amorcer le processus de révision de son PGMR;

2014-09-03

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS
APPUYÉ PAR : M. GASTON CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC amorce la révision de son Plan de gestion des matières résiduelles.

QU'un avis soit diffusé dans un journal publié sur son territoire.

QUE copie de la présente résolution soit transmise au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) ainsi qu'aux MRC environnantes ou desservies par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du plan.

ADOPTÉ

5.4.2 DEMANDE DE CONSIGNE – BOUTEILLES DE VIN

- CONSIDÉRANT qu'il y a depuis quelques années des problématiques avec le recyclage du verre et qu'actuellement, le verre fini plus souvent qu'autrement dans les sites d'enfouissement, en plus de contaminer les autres matières recyclables lors de la collecte pêle-mêle;
- CONSIDÉRANT que les bouteilles de bières en verre sont consignées, on demande au gouvernement pourquoi il n'y aurait pas lieu de mettre en place une consigne pour les bouteilles de vin;

2014-09-04

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉNALD ROY
APPUYÉ PAR : MME JOCELYNE CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny demande au gouvernement de mettre en place une véritable politique de consignation des bouteilles de verre au même titre que celle pour les bouteilles de bières.

ADOPTÉ

5.5 **ÉVALUATION FONCIÈRE**

5.5.1 RÉNOVATION CADASTRALE (SAINT-PIERRE-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD, NOTRE-DAME-DU-ROSAIRE, SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD ET SAINT-PAUL-DE-MONTMINY)

Un mandat de rénovation cadastrale a été annoncé par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles pour quatre municipalités du territoire. Sous peu, débutera celui des municipalités de Saint-

Pierre-de-la-Rivière-du-Sud et de Notre-Dame-du-Rosaire.

Une rencontre d'informations a eu lieu le 27 août dernier entre le MERN, les quatre municipalités concernées et la MRC.

5.6 RESSOURCES HUMAINES

2014-09-05

IL EST PROPOSÉ PAR : MME JOCELYNE CARON
APPUYÉ PAR : M. ANDRÉ BOULET

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE, vu le rapport fait par la directrice générale concernant l'employé no 51, le conseil ratifie la suspension sans solde dudit employé pour une période d'une semaine, à compter du vendredi 22 août au jeudi 28 août 2014 inclusivement.

ADOPTÉ

5.7 DOSSIER ÉOLIEN

5.7.1 ENTENTE DE REDEVANCES

- ATTENDU que le 18 décembre 2013 Hydro-Québec Distribution a lancé l'appel d'offres numéro A/O 2013-01 (l'« **A/O 2013-01** ») en vue de l'achat d'électricité d'origine éolienne représentant au total 450 MW, divisés en deux blocs, selon les particularités suivantes : 300 mégawatts issus de projets provenant des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et 150 mégawatts issus de projets provenant de l'ensemble du Québec;
- ATTENDU que la Municipalité est une municipalité régionale de comté ou municipalité locale au sens de l'A/O 2013-01;
- ATTENDU que l'A/O 2013-01 oblige que des paiements fermes de 5 000 \$ par MW installé sur le territoire des municipalités régionales de comté et des municipalités locales soient versés à ses municipalités régionales de comté et municipalités;
- ATTENDU que les paiements fermes soient répartis de la façon suivante :

	%
Saint-Paul-de-Montminy	65 %
Notre-Dame-du-Rosaire	8 %
Sainte-Apolline-de-Patton	8 %
Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud	8 %
MRC de Montmagny	11 %
TOTAL	100 %

- ATTENDU qu'une convention de paiements fermes (la « **Convention** ») a été élaborée par la Municipalité et par Énergie Northland Power Québec S.E.C., afin de prévoir les modalités se rapportant aux paiements fermes, le tout tel que plus amplement décrit dans ladite Convention;

2014-09-06

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GUY GARANT
APPUYÉ PAR : M. CLAUDE DOYON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny :

- déclare que le préambule fait partie intégrante des présentes;
- entérine et accepte son pourcentage alloué des paiements fermes selon la répartition décrite ci-dessus; et
- autorise la signature de la Convention par le préfet, M. Jean-Guy Desrosiers, et par la directrice générale, Mme Nancy Labrecque, et en approuve et ratifie tous les termes, conditions et obligations.

ADOPTÉ

5.7.2 SIGNATURE DE LA CONVENTION D'AMÉNAGEMENT

- ATTENDU que le 18 décembre 2013 Hydro-Québec Distribution a lancé l'appel d'offres numéro A/O 2013-01 (l'« **A/O 2013-01** ») en vue de l'achat d'électricité d'origine éolienne représentant au total 450 MW, divisés en deux blocs, selon les particularités suivantes : 300 mégawatts issus de projets provenant des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et 150 mégawatts issus de projets provenant de l'ensemble du Québec;
- ATTENDU que la MRC est une municipalité régionale de comté ou municipalité locale au sens de l'A/O 2013-01;
- ATTENDU que la MRC souhaite participer à l'A/O 2013-01 comme partenaire de Énergie Northland Power Québec S.E.C. (« **Northland** ») afin de présenter par l'entremise de cette dernière une soumission commune en réponse à l'A/O 2013-01;
- ATTENDU qu'une convention d'aménagement conjoint (la « **Convention** ») a été élaborée et a été ou sera signée par la MRC, par la Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy (« **St-Paul** ») et par Northland, afin de prévoir les modalités se rapportant au partenariat entre Northland, St-Paul et la MRC pour la construction et l'exploitation d'un projet de parc éolien d'environ 150 MW dans St-Paul et les environs (le « **Projet Communautaire** »), plus amplement décrit dans ladite Convention, le tout à la satisfaction des parties;
- ATTENDU que la MRC consent à ce que la soumission puisse être déposée en anglais pour des fins techniques étant donné que la plupart de la documentation pour les fins de cette soumission a été préparée en anglais;

- ATTENDU que, conformément à ce que prévoit la Convention, la MRC consent à ce que Northland procède au dépôt de la soumission pour une société en commandite à être créée subséquentement (la « **SEC** ») en cas d'acceptation de la soumission, et dont la MRC sera un actionnaire du commandité et, si la MRC a une participation en équité, elle sera aussi commanditaire de la SEC;
- ATTENDU que la SEC à être légalement constituée, rencontre les critères de contrôle et de capitalisation requis pour l'A/O 2013-01;
- ATTENDU que le Projet Communautaire devra être conforme aux règlements en vigueur et devra obtenir tous les permis nécessaires à sa réalisation;

2014-09-07

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
 APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny :

- déclare que le préambule fait partie intégrante des présentes;
- autorise la signature de la Convention par le préfet, M. Jean-Guy Desrosiers, et par la directrice générale, Mme Nancy Labrecque, et en approuve et ratifie tous les termes, conditions et obligations, et ce, dès que les modalités administratives entre les parties auront été acceptées et finalisées à la satisfaction des parties;
- confirme son partenariat avec Northland et St-Paul pour la construction du Projet Communautaire et son engagement à constituer une société en commandite (soit la SEC) conforme aux engagements de la soumission à être déposée par Northland, si celle-ci est retenue;
- confirme que la participation, directe ou indirecte, de la MRC et de St-Paul au contrôle (tel que visé à l'A/O 2013-01) de la SEC ne soit pas inférieure à 50 % et que celle de la MRC sera de 10 %; laquelle sera établie par la détention des actions du commandité de la SEC pour ce pourcentage ;
- confirme que la participation de la MRC à la capitalisation de la SEC soit entre 0 % et 10 % selon l'obtention ou non des autorisations requises à cette fin; laquelle sera établie par la détention d'unités comme commanditaire de la SEC pour ce pourcentage;
- confirme que les modalités de constitution de la SEC sont plus amplement prévues à la Convention;
- reconnaît que la Convention atteste plus amplement dudit partenariat entre la MRC, St-Paul et Northland pour la construction et l'exploitation

du Projet Communautaire à être soumis conformément à la Convention et à l'A/O 2013-01;

- confirme que la SEC sera la signataire du contrat en approvisionnement en électricité se rapportant au Projet Communautaire si la soumission à être déposée par Northland est retenue;
- reconnaît le Projet Communautaire et l'appuie formellement;
- autorise spécifiquement Northland, représentée par tout administrateur ou dirigeant de son commandité ou par toute autre personne désignée par résolution de ce commandité, à préparer et finaliser la soumission relative au Projet Communautaire, à ce que celle-ci puisse être rédigée en anglais, et à la déposer dans le cadre de l'A/O 2013-01;
- autorise la signature de la soumission relative au Projet Communautaire par le préfet, M. Jean-Guy Desrosiers, et par la directrice générale, Mme Nancy Labrecque, et en approuve et ratifie tous les termes, conditions, représentations et obligations, et ce, dès que les modalités administratives entre les parties auront été acceptées et finalisées à la satisfaction des parties.

ADOPTÉ

5.8 MADA ET POLITIQUE FAMILIALE 2

5.8.1 CALENDRIER DE L'ÉTAT DE SITUATION MADA

L'échéancier de travail à jour est déposé et actuellement, l'ensemble des comités est fonctionnel et le retard qui avait été constaté en début de processus a été rattrapé.

5.8.2 CONCOURS POUR LE LANCEMENT DE LA POLITIQUE MADA

Afin de s'assurer de la participation de la population et également d'avoir une visibilité de la démarche, le comité MRC/MADA a élaboré un concours de recettes dont un gagnant par municipalité va se mériter un panier-cadeau d'une valeur d'environ 250 \$ de produits du milieu.

5.8.3 SUBVENTION PF2

La MRC a pris connaissance du communiqué de presse faisant état des projets retenus au Québec pour la révision de la Politique familiale et la MRC de Montmagny bénéficiera d'une subvention pour la PF2.

Dès que le protocole sera reçu, celui-ci sera déposé au conseil pour autorisation et un calendrier de travail sera également élaboré.

5.9 TRAVAUX D'ENTRETIEN – COURTS D'EAU THÉBERGE

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny va réaliser des travaux d'entretien dans le cours d'eau Théberge à la hauteur des lots 3475725, 3475750, 3475749, 3475748, 3475959 à la suite de la demande des propriétaires ;
- CONSIDÉRANT qu'une soumission a été demandée à Philiat Blais et fils et que le prix soumis est de 2 500 \$ plus les taxes ;
- CONSIDÉRANT que la MRC va refacturer à la municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud les coûts correspondants aux travaux, soit un montant de 2 500 \$, plus les taxes.

2014-09-08

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉNALD ROY
APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les travaux d'entretien dans le cours d'eau soient réalisés aux coûts de 2 500 \$, plus les taxes, et que ceux-ci soient refacturés à la municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud.

ADOPTÉ

6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6.1 AVIS DE CONFORMITÉ OU D'OPPORTUNITÉ

6.1.1 PROJET ÉOLIEN

Une attestation administrative de conformité a été envoyée à la firme SNC-Lavalin inc. afin d'indiquer que le projet éolien proposé était situé dans un secteur où un tel projet est conforme et que celui-ci pourrait être réalisable tout en mentionnant que des permis pourront être émis après une analyse plus précise du projet suite au dépôt des plans et devis et projets d'implantation exacts.

6.1.2 ZONAGE MUNICIPAL

Aucun projet déposé.

6.1.3 AUTRES

Aucun projet déposé.

6.2 **PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI (PALÉE) 2014-2019 – VOLET DÉMOGRAPHIE/RURALITÉ**

Un dépôt du projet PALÉE est fait et la prochaine étape sera de recevoir de la part de chacune des municipalités leurs désirs et volonté de s'impliquer dans une ou plusieurs actions soit en prenant la responsabilité locale (**LEADER**) ou en collaborant à titre de partenaires (**COLLABORATEUR**).

6.3 INSPECTION EN BÂTIMENT

M. Patrick Bourgoin a quitté son poste d'inspecteur en bâtiment. Considérant qu'il reste environ sept à huit mois au congé de maternité de l'inspectrice qu'il remplaçait, M. Vincent Rioux assumera le poste d'inspecteur en bâtiment pour toutes les municipalités desservies par le service. Afin de le supporter dans ses analyses de demandes de permis, M. Bernard Guimond procédera à différentes recherches, lorsque nécessaire.

6.3 PROJETS RÉGIONAUX

6.4.1 TRANSPORT COLLECTIF

Rappel : Le gouvernement du Québec avait un programme d'aide au transport collectif attribuant 100 000 \$ par année si le milieu s'impliquait pour 50 000 \$. Sur le territoire de la MRC, le maximum d'aide financière était obtenu en raison de la contribution importante des clients et de la part manquante par la MRC. Ce programme est en réévaluation mais aucune annonce n'est faite sauf des promesses électorales (ex. : 200 000 \$ par le gouvernement précédent) et des augmentations du budget provincial au transport collectif au niveau de la province sans attribution par MRC ou ville.

L'organisme « Transport collectif de la MRC de Montmagny » n'a toujours pas reçu d'indication sur la somme qui lui sera alloué pour l'exercice 2014. Depuis le 1^{er} janvier 2014, l'organisme fonctionne avec des avances de la MRC et les revenus des clients.

Si aucune nouvelle n'est donnée avant le début octobre, Transport collectif de la MRC de Montmagny devra mettre fin à ses opérations de transport collectif.

Un autre élément à considérer est que si aucune confirmation n'est formulée par le MTQ pour le fonctionnement de base du transport collectif, le projet SISCA attribué à l'organisme Transport collectif de la MRC de Montmagny risque de ne pas se réaliser.

6.4.2 PACTE RURAL – PLAN D'ACTION

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la PNR 2014-2024 et de l'entente signée entre le MAMOT et la MRC pour le Pacte rural 2014-2019, la MRC a :

- . Effectué une évaluation des actions du Pacte rural précédent ;
- . Identifié ses domaines d'intervention et ses priorités d'action pour 2014-2015 ;
- . Formulé le mécanisme de gestion et le fonctionnement ;
- . Précisé les mandats et tâches des agents de développement rural.

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny adopte le plan d'action du Pacte rural pour l'année 2015.

ADOPTÉ

7. CORRESPONDANCE ET REPRÉSENTATION

7.1 MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-AUX-GRUES – SERVICE INTERNET HAUTE VITESSE

Résolution de la municipalité faisant état de la problématique au niveau de la qualité du service Internet haute vitesse et également de la position de TÉLUS face à cette demande. Il est convenu de proposer une solution potentielle à la municipalité via un consultant du milieu pour une solution Wi-Fi.

7.2 MRC DE L'ISLET – COUVERTURE DE LA TÉLÉPHONIE SANS FIL

Une résolution a été reçue et la MRC de Montmagny pourra être un partenaire pour l'avancement dans ce dossier qui est une problématique vécue par les 3 MRC (L'Islet, Bellechasse et Montmagny).

7.3 ENTRETIEN DES ROUTES 216 ET 283

Une lettre du MTO a été reçue suite à la demande du milieu pour l'entretien des Routes 216 et 283.

7.4 PALÉE ET AUTRES COMITÉS – CARTES COMMUNES INFRASTRUCTURES ET SERVICES

Pour information.

7.5 COMITÉ CONJOINT CSCS/MRC/CLD ET PARENTS

Un compte-rendu de la dernière rencontre a été fait au conseil pour information.

8. FINANCES

8.1 COMPTES DE JUILLET ET AOÛT 2014

2014-09-10

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. ANDRÉ BOULET

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des comptes à payer de juillet et août 2014 soit acceptée.

No	Montant	Fournisseur
C1400402	408 543.00	CLD de la MRC de Montmagny
C1400403	2 299.50	DPOC – Neopost Canada ltée
C1400404	10 000.00	Programme RénoVillage
C1400405	10 000.00	Programme RénoVillage
C1400406	354.52	Bolduc, Réal

L1400406	60.00	Visa
C1400407	268.00	Fonds de l'information foncière
L1400407	428.98	Neopost Canada ltée
C1400408	19.11	Commission scolaire de la Côte-du-Sud
L1400408	103.60	Télus Québec
C1400409	5 012.06	Bureautique Côte-Sud enr.
L1400409	221.62	Télus Québec
C1400410	10 836.96	Fédération québécoise des municipalités
L1400410	1 055.77	Télus Québec
C1400411	74.16	Journal l'Oie blanche
L1400411	7 453.33	Revenu Canada
C1400412	431.16	Corporation informatique Bellechasse
L1400412	18 761.35	Ministre du Revenu du Québec
C1400413	396.66	Bernier imprimeurs inc.
L1400413	1 359.18	Desjardins Sécurité financière
C1400414	26.75	Montmagny Air Service inc.
L1400414	1 199.28	Desjardins Sécurité financière
C1400415	382.29	Société canadienne des postes
L1400415	3 412.24	SSQ – Investissement et retraite
C1400416	18.05	Municipalité de St-Just-de-Bretenières
L1400416	3 326.40	SSQ – Investissement et retraite
C1400417	1 350.00	Municipalité de Ste-Apolline-de-Patton
L1400417	503.74	Télus Mobilité
C1400418	1 350.00	Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
L1400418	518.28	Comm. adm. de régime de retraite
C1400419	1 325.81	Société coopérative agricole
L1400419	332.70	Comm. adm. de régime de retraite
C1400420	500.00	Ville de Montmagny
L1400420	239.35	Visa
C1400421	719.02	Interconnexions LD
L1400421	35.59	Cogeco câble Québec S.E.N.C.
C1400422	1 250.00	Chambre de commerce de Montmagny
L1400422	391.46	Revenu Canada
C1400423	3 046.84	Jacques & Raynald Morin inc.
L1400423	1 575.09	Visa
C1400424	1 230.23	Inspec-Sol inc.
L1400424	9 408.25	Revenu Canada
C1400425	642.65	MRC de Bellechasse
L1400425	23 865.03	Ministre du Revenu du Québec
C1400426	1 000.00	Les Arts de la scène
C1400427	21 425.00	Transport collectif de la MRC de Montmagny
C1400428	6 618.63	Électro Saguenay ltée
C1400429	1 345.21	Nicoll, Jasmin
C1400430	3 542.96	IDC Informatique
C1400431	311.77	Michel Proulx – La Clef de sol
C1400432	114.98	Société développement économique de Mty
C1400433	246.63	René Samson inc.
C1400434	105 925.09	Campor environnement
C1400435	341.42	Québec linge, service d'uniformes
C1400436	206.96	Les Alarmes Clément Pelletier inc.
C1400437	1 782.11	Arpentage Côte-du-Sud
C1400438	103.48	Les Entreprises Gilbert Cloutier inc.
C1400439	1 298.59	Cytech Corbin
C1400440	27 826.80	Les Concassés du Cap inc.
C1400441	1 834.03	Laurentide Re/Sources inc.
C1400442	810.33	Koné inc.
C1400443	93.89	Pause-café Coli-Bris inc.
C1400444	164.14	Extincteurs Montmagny inc.
C1400445	86.00	Distributions S.M. (2009) inc.
C1400446	632.36	Lemieux Nolet
C1400447	1 899.66	Sara-Tech – 9127-8697 Québec inc.
C1400448	63.24	Multi-services Montmagny-L'Islet
C1400449	14 375.22	L'Immobilière, soc. éval. conseil inc.
C1400450	948.54	Simple clic infolettre.net
C1400451	500.00	Musée Marius-Barbeau
C1400452	434.61	Sunterra
C1400453	283.00	Desjardins, Alexandre

C1400454	70.00	Galvez, Rosa
C1400455	10 000.00	Programme RénoVillage
C1400456	428.97	Neopost Canada Itée
L1400457	204.57	Télu Québec
L1400458	1 024.57	Télu Québec
L1400459	503.74	Télu mobilité
L1400460	2 007.52	Hydro Québec
L1400461	3 869.47	Hydro Québec
L1400462	576.85	Visa
L1400463	3 825.06	SSQ – Groupe financier / Ass. coll.
L1400464	172.68	Revenu Québec – Service Clic revenu
L1400465	35.59	Cogeco câble Québec S.E.N.C.
L1400466	103.60	Télu Québec
L1400467	3 659.60	Hydro Québec
L1400468	1 928.48	Hydro Québec
L1400469	436.31	Visa
L1400470	3 825.06	SSQ – Groupe financier / Ass. coll.
TOTAL	761 812.48\$	

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant 761 812.48 \$.

Nancy Labrecque, directrice générale

8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2014

Un état des revenus et dépenses au 1^{er} septembre 2014 a été déposé.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. VARIA OUVERT

10.1 PLAN D'INTERVENTION - MAMOT – TAXE SUR L'ESSENCE

La municipalité de Saint-Fabien-de-Panet demande s'il y aurait des municipalités intéressées à se regrouper pour un appel d'offres pour la réalisation des plans d'intervention. Après discussions, comme les municipalités ont des réalités différentes et ne sont pas toutes au même point dans leur mise à niveau par activités prioritaires, il est convenu de ne pas procéder à un appel d'offres en commun.

10.2 TRONÇON MONK – 15 SEPTEMBRE 2014 – RENCONTRE POUR L'ADMINISTRATION

Suite à un commentaire relativement à l'utilisation du Tronçon Monk par certains groupes et des craintes manifestées, on précise qu'il est prévu y avoir une réunion administrative des cinq MRC partenaires le 15 septembre 2014 et qu'il en sera question à ce moment.

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur André Boulet, représentant par intérim de la municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire, mentionne qu'il a apprécié siéger aux réunions du Conseil de la MRC et qu'il a apprécié l'esprit de développement régional qui y prévaut. Les membres du conseil le remercient de sa participation au développement du milieu.

2014-09-11

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente session soit levée à 21h30.

ADOPTÉ

Jean-Guy Desrosiers, préfet

Nancy Labrecque, dir. gén. et sec.-très.